

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

○ Expédition et administration : ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○

| SOMMAIRE: | | Page |
|---|-------|-------------|
| 1. <i>Rapport de l'U. S. I.</i> | | 1 |
| 2. <i>Loi du travail dans les fabriques pendant la guerre</i> | | 5 |
| 3. <i>Le mouvement de salaire chez les relieurs</i> | | 6 |
| 4. <i>Le mouvement des employés de commerce</i> | | 8 |

| | |
|--|---------|
| 5. Dans l'Union internationale des ouvriers sur bois | Page 12 |
| 6. Chez les métallurgistes et horlogers | 12 |
| 7. Les petits profits | 12 |

Union Syndicale Internationale

Le président de l'Union Syndicale Internationale publie le rapport qui suit pour les années 1913/14 et 1914/15:

La guerre mondiale interrompit brusquement les travaux préparatoires sur la nouvelle forme des relations internationales des syndicats. La Conférence internationale de 1913 à Zurich n'avait pas seulement changé le nom de l'association internationale, mais elle lui avait donné de nouvelles tâches. Ainsi, la publication d'un *Bulletin Syndical International* et la création d'un bureau de traduction qui devait exécuter tous les travaux de traduction pour les centrales nationales affiliées à l'Union et pour les secrétariats professionnels internationaux.

Cette dernière institution nécessita de grands locaux, meublés en conséquence, et un personnel relativement nombreux. Le bureau a été organisé dans le premier semestre 1914 de façon à pouvoir répondre aux premières exigences. Pour octobre 1914, on prévoyait un agrandissement des bureaux parce que les travaux de traduction étaient devenus si nombreux que de nouvelles personnes devaient être engagées et qu'il était devenu nécessaire d'agrandir les bureaux.

En juillet 1914, le bureau occupait 12 personnes, outre le secrétaire. Selon leur nationalité, il y avait quatre Anglais, quatre Suisses romands, un Américain, un Danois et deux Allemands. Sur ces derniers, l'un était chargé des traductions du français et de l'anglais en allemand et l'autre des travaux d'expédition. Immédiatement après la déclaration de la guerre, il fallut suspendre la publication du *Bulletin Syndical International*, et comme les commandes de traductions cessèrent, il fallut congédier une partie du personnel. D'autres donnèrent leur congé pour retourner au pays. Les relations internationales, bien que n'étant pas complètement

rompues, étaient si faibles qu'il parut préférable d'arrêter les comptes de l'U. S. I. et de laisser les travaux en suspens. Il furent arrêtés le 31 août 1914.

Contre toute attente, le bureau international reçut des commandes de traduction en septembre 1914 déjà, de sorte que la reprise de l'activité fut de nouveau nécessaire. Le secrétaire de l'U. S. I. ayant été libéré du service militaire, on put de nouveau répondre aux exigences les plus urgentes. Une partie des travaux de traduction faits hors du bureau furent exécutés par un camarade danois et un aide. Actuellement, outre le secrétaire, le bureau occupe un camarade de la Suisse romande et un aide. Une partie des travaux de traduction sont exécutés hors du bureau, car il ne paraissait pas recommandable, en ce moment, d'engager de nouvelles personnes entièrement rétribuées, parce que les commandes de traduction ne suffisent pas pour chacune des langues.

Les espoirs, que la signature d'une paix prochaine permettrait de rétablir bientôt les anciennes relations entre les syndicats de tous les pays, ne se réalisèrent malheureusement pas. Ni ceux non plus que je formulais dans une lettre de septembre 1914 qui prévoyait la publication commune des rapports de 1913 et de 1914 vers le milieu de 1915.

Cependant, comme il n'est pas usuel que les centrales nationales de syndicats restent, pendant plus de deux années, sans rapports d'administration des sommes qui me sont confiées, je me suis décidé à rapporter sur l'administration financière de l'U. S. I. Il n'est pas d'usage non plus de publier un rapport général. Etant donné l'état de choses, l'U. S. I. ne pouvait pas, en période de guerre, accomplir de grandes tâches. Une seule restait, celle de maintenir les relations, si faibles soient-elles, avec les centrales nationales. Dans ce but, ainsi que nous l'avons